



TARIFICATION DU SERVICE PÔLE ENFANCE



Le nouveau mode de calcul au taux d'effort permettra une évolution progressive du tarif pour chaque famille. Nous mettons donc en place un système qui favorisera l'équité sociale pour tous. Il s'agit bien de redistribuer l'effort de chaque foyer et de le rendre plus juste. Aucune famille ne paiera le coût réel du service. Même pour les quotients familiaux les plus élevés, la municipalité continuera comme aujourd'hui à prendre à sa charge une partie du coût de la prestation.

PASSAGE AU TAUX D'EFFORT

Volée lors du Conseil Municipal du 17 novembre 2022, la nouvelle tarification pour l'accueil périscolaire, les mercredis et les vacances, sera appliquée à partir du 3 janvier 2023. Elle a pour objectif de limiter les effets de seuil et de lutter contre les iniquités sociales, ainsi l'effort demandé aux familles sera proportionnel à leurs ressources.

CE QUI CHANGE

- La suppression des 9 tranches de la grille tarifaire
- La mise en place de tarifs individualisés.
- La tarification au 1/4 d'heure et non plus à la 1/2 heure pour l'accueil périscolaire

CE QUI NE CHANGE PAS

- Le mode de calcul du quotient familial
- Le prix du goûter est inclus dans le tarif

QU'EST-CE QU'UN TAUX EFFORT ?

C'est un coefficient multiplicateur appliqué au quotient familial de chaque foyer. Il permet de déterminer le tarif de la prestation en fonction des revenus de chaque famille.

$$\text{TARIF} = \text{TAUX D'EFFORT} \times \text{QUOTIENT FAMILIAL}$$

Par exemple pour un quotient familial de 1150€, le 1/4 d'heure périscolaire vous sera facturé :
 $0,070\% \times 1150 = 0,80\text{€}$.

Une journée complète d'accueil de loisirs vous sera facturée : $1,575\% \times 1150 = 18,11\text{€}$

LES NOUVEAUX TARIFS

Vous pourrez calculer à partir du 14 décembre 2022, votre nouveau tarif en utilisant le simulateur mis à votre disposition sur le Portail Famille, le site de Vallet Animation et celui de la Mairie.



BASES DE CALCUL POUR LE TAUX D'EFFORT	QF plancher	QF plafond
	200	2000

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE*	Taux effort	Tarif plancher	Tarif plafond
Accueil périscolaire (1/4 heure)	0,070%	0,14€	1,40€

ACCUEIL DE LOISIRS* (MERCREDI / VACANCES)	Taux effort	Tarif plancher	Tarif plafond
ALSH (journée + repas)	1,575%	3,15€	31,50€
ALSH (1/2 journée sans repas)	0,700%	1,40€	14,00€
ALSH (1/2 journée avec repas)	0,875%	1,75€	17,50€

*Une majoration de 30% sera appliquée aux familles non valletaises.

OÙ TROUVER MON QUOTIENT FAMILIAL ?

Vous pouvez consulter votre quotient familial avec votre numéro d'allocataire sur le site internet de la CAF ou de la MSA. Il se calcule en fonction de la composition de votre foyer et de vos ressources.

UN COMPLÉMENT D'INFORMATION ?

www.valletanimation-ifac.com

Ifac Vallet Animation : 02.40.36.24.84

11 boulevard Pusterle 44350 Vallet

www.vallet.fr

